

# L'ÉTOILE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE À COTISATIONS VARIABLES



**RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ  
ET LA SITUATION FINANCIÈRE  
EXERCICE 2018**

Le rapport régulier au superviseur de l'exercice 2018 est élaboré conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances et aux articles 290 et suivants du Règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice : Solvabilité 2.

Ce rapport a été présenté au comité de communication financière du 09 avril 2019 et a été approuvé par le Conseil d'administration du 17 avril dernier.

Avec ce rapport 2018, L'ÉTOILE vous présente l'ensemble des informations attendues par la réglementation précédemment citée, concernant :

- Son activité et ses résultats 2018 ;
- Son système de gouvernance ;
- Son profil de risque ;
- La valorisation à des fins de solvabilité ;
- La gestion de son capital.

### L'ÉTOILE en quelques chiffres



### SOMMAIRE

<b>A</b>	<b>ACTIVITÉ ET PERFORMANCE</b> .....	<b>4</b>
A.1	Activité.....	4
A.2	Résultats de souscription.....	5
A.3	Résultats des investissements .....	5
A.4	Résultats des autres activités.....	6
A.5	Autres informations .....	6
<b>B</b>	<b>SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>7</b>
B.1	Structure de l'organe d'administration.....	7
B.2	Exigences de compétence et d'honorabilité.....	11
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'ORSA.....	11
B.4	Système de contrôle interne .....	15
B.5	Fonction d'audit interne.....	16
B.6	Fonction actuarielle .....	16
B.7	Sous-traitance .....	16
B.8	Autres informations.....	16
<b>C</b>	<b>PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>17</b>
C.1	Risque de souscription .....	17
C.2	Risque de marché.....	18
C.3	Risque de crédit .....	18
C.4	Risque de liquidité .....	19
C.5	Risque opérationnel .....	19
C.6	Autres risques importants .....	19
C.7	Autres informations .....	19
<b>D</b>	<b>VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITÉ</b> .....	<b>20</b>
D.1	Actifs .....	21
D.2	Provisions techniques .....	23
D.3	Autres passifs.....	25
D.4	Méthodes de valorisation alternatives.....	25
D.5	Autres informations .....	25
<b>E</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b> .....	<b>26</b>
E.1	Fonds propres .....	26
E.2	SCR et MCR .....	27
E.3	Utilisations du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR.....	28
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....	28
E.5	Non respect du MCR et non respect du SCR .....	28
E.6	Autres informations .....	28

### LEXIQUE

ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.  
 Meilleure estimation de sinistres (ou Best Estimate) : Provisions techniques S1 actualisées et probabilisées.  
 BGS : Besoin Global de Solvabilité  
 EIOPA : European Insurance and Occupational Pensions Authority (traduction française : Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles).  
 MCR : Minimum capital requirement : exigence de capital minimum réglementaire.  
 ORSA : Own Risk and Solvency Assessment ou EIRS : Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité.  
 SCR : Solvency capital requirement (capital de solvabilité requis).

## A.1 ACTIVITÉ

### A.1.1 IDENTITÉ ET POINTS CLÉS

Forme Juridique	Société d'Assurance Mutuelle
Code de rattachement	Code des Assurances
Activité	Assurance sur récoltes
Organisme de contrôle	ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09
Commissariat aux comptes	ADN PARIS, 109 rue de Courcelles, 75017 PARIS
Représenté par	M. Régis LAPOY
Entreprises liées	SCI 31, SCI 92, SCI 75009, SARL Paris-Montmartre, SNC Maubeuge

### A.1.2 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Créée depuis plus de 180 ans, L'ÉTOILE est une société d'assurance mutuelle indépendante spécialisée dans les risques climatiques sur récoltes. Son Conseil d'Administration se compose d'agriculteurs conscients des besoins du monde agricole et de ses évolutions. La gouvernance est assurée par le Conseil d'Administration composé de 5 à 15 membres et par son Directeur Général. Les délégués élus par les sociétaires peuvent également participer à la gouvernance en assistant à l'Assemblée Générale Annuelle. L'ÉTOILE emploie actuellement 40 personnes réparties sur deux sites : le siège social situé à PARIS et un bureau régional basé à TOULOUSE. L'ÉTOILE mandate 1200 partenaires-distributeurs afin de commercialiser ses produits, notamment via des agents généraux et des courtiers.

Depuis toujours, L'ÉTOILE s'adresse aux exploitations françaises et ne pratique que l'assurance des aléas climatiques sur récoltes : les Grandes Cultures (le blé, l'orge, le maïs, le colza...), les Cultures dites « Industrielles » (pommes de terres, betteraves sucrières...), la Vigne et les Fruits. L'ÉTOILE est ainsi rattachée à une unique ligne d'activité au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35 : Assurance incendie et autres dommages aux biens (Ligne d'activité 7).

Les contrats commercialisés par L'ÉTOILE sont :

- les contrats **Grêle/Tempête « Classiques »** garantissant les récoltes contre la grêle et la tempête ;
- les contrats d'**Assurance Multi-périls sur Récoltes (AMR)** garantissant la grêle, la tempête le gel, l'excès d'eau et la sécheresse. Il est à noter qu'une partie de la cotisation des contrats AMR est subventionnée par l'Etat et la PAC.
- les contrats d'assurance des **Serres** garantissant la grêle, la tempête, le poids de la neige et l'incendie.

### A.1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE LA CAMPAGNE 2018

En 2018, L'ÉTOILE n'a pas connu d'événements majeurs ayant un impact significatif sur l'entreprise.

La direction de L'ÉTOILE est assurée par M. MARCIAUX, Directeur Général, et M. LELIEVRE, Directeur Général Adjoint. L'unique changement concerne le porteur de la fonction clé Audit, M. d'ALDEGUIER qui a cédé sa place à M. LARISSE, actuellement responsable Comptable et Financier de L'ÉTOILE.

Le chiffre d'affaires est stable et la sinistralité a été moins importante que l'année précédente. Une partie du résultat technique a permis d'alimenter la provision d'égalisation. Ainsi, le résultat technique net de L'ÉTOILE est de -557 k€, variation provision d'égalisation incluse (+973 k€). Au regard de la sinistralité, les provisions techniques sont moindres. Le SCR de Souscription Non Vie est en diminution de -12% par rapport à l'année 2017.

Le SCR de marché est en légère diminution en 2018 (-7%) alors que le montant total des placements en valeur économique est en augmentation à 71 M€. Cet effet s'explique par une politique de diversification des actifs réussie. Les placements de L'ÉTOILE ont permis de dégager un revenu de +1 852 k€.

La campagne 2018 se conclut ainsi sur un résultat positif après impôts de +1 235 k€.

Précisons également que les principales évolutions du bilan prudentiel en 2018 sont liées à l'amélioration des résultats techniques. Ainsi, nous constatons une diminution des provisions techniques, des créances de réassurance et un solde de trésorerie en augmentation.

Compte tenu de la valorisation prudentielle des fonds propres décrite dans ce rapport, L'ÉTOILE présente un taux de couverture satisfaisant du SCR et du MCR qui démontrent une gestion saine des activités, respectivement de 482,5% et 1 930%.

## A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	2016	2017	2018
Primes acquises	38 888	41 112	39 967
Charge sinistres y.c frais	-55 055	-40 373	-28 868
<b>Solde de souscription brut</b>	<b>16 167</b>	<b>739</b>	<b>11 099</b>
<b>Total Frais</b>	<b>-7 918</b>	<b>-7 688</b>	<b>-7 581</b>
<b>Résultat technique Brut</b>	<b>-24 085</b>	<b>-6 949</b>	<b>3 518</b>
<b>Solde de réassurance</b>	<b>18 595</b>	<b>4 928</b>	<b>4 075</b>
<b>Résultat technique net</b>	<b>5 491</b>	<b>2 021</b>	<b>557</b>

Les produits sont constitués par les primes acquises de l'exercice. Le montant des primes est en légère décroissance (-2,8%). Cette décroissance est la conséquence d'une attention, quant aux risques assurés, plus stricte dès la souscription et d'une politique d'ajustement tarifaire importante. L'ÉTOILE garantit ainsi un portefeuille de qualité et une juste tarification des risques assurés, ce qui lui permet d'afficher les meilleurs résultats techniques du marché de l'assurance récoltes avec un rapport sinistres/primes de 66,6%.

Les charges de l'exercice sont quant à elles constituées principalement par les sinistres et leurs provisions auxquelles s'ajoutent en termes de charges : les frais et la dotation à la provision d'égalisation.

L'activité de souscription affiche une amélioration de son résultat avant réassurance de +151% par rapport à 2017. Cette amélioration est la conséquence d'une année 2018 moins marquée par les aléas climatiques que l'année précédente.

Après réassurance, L'ÉTOILE présente un résultat technique net de -557 k€ en amélioration par rapport à l'année précédente de +72%.

## A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS (EN K€)

Résultat des investissements	Amortissements et Dépréciations		Plus et moins values		Frais bancaires, charges et travaux	Revenus (dont loyers et dividendes)	Résultat
	Charges	Produits	Charges	Produits			
Obligations, produits de taux	-11					247	236
Actions		29	-55	642	-83	426	951
Fonds d'investissement		460	-552	125	-18	22	87
Titres structurés						9	9
Trésorerie et dépôts						30	30
Immobilisations corporelles	-58				-205	817	553
Autres frais bancaires non affectés					-30		-20
	-69	519	-587	767	-326	1 547	1 852

L'analyse pluriannuelle du résultat financier montre que ces postes n'évoluent pas sensiblement d'une année à l'autre, hormis certains produits et charges spécifiques :

- Pour ce qui concerne les charges, ce sont les travaux effectués dans le cadre de la remise à neuf d'appartements ou d'hôtels qui ont le plus fort impact sur le résultat financier ;
- Pour les produits, les cessions d'actifs modifient sensiblement le résultat financier, compte tenu de l'importance des plus-values latentes.

Les revenus perçus proviennent principalement de l'immobilier (loyers), des actions (plus-values sur cessions) et dans une moindre mesure des obligations (coupons courus versés).

Le résultat des investissements de L'ÉTOILE s'élève à 1 852 k€. Ce poste est stable entre 2017 et 2018 : +0,7%.

## A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

L'ÉTOILE enregistre un résultat exceptionnel marginal de -4,1 K€ pour 2018.

## A.5 AUTRES INFORMATIONS

L'ÉTOILE a versé au titre de l'impôt sur les bénéfices la somme de 55,6 K€ en 2018.

## B.1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

### B.1.1 L'ORGANE D'ADMINISTRATION DE GESTION OU DE CONTRÔLE

L'ÉTOILE est une société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des Assurances. Sa gouvernance s'appuie sur : l'Assemblée Générale des délégués élus par les sociétaires, le Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale et le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

- L'Assemblée Générale approuve les comptes de la société et procède aux modifications statutaires.
- Le Conseil d'administration a pour responsabilité chaque année de :
  - Arrêter les comptes ;
  - Approuver les rapports prévus par la réglementation notamment le rapport sur la solvabilité et la situation financière, le RSR (Rapport régulier au superviseur) et le rapport ORSA ;
  - Approuver le plan stratégique proposé par la Direction Générale ;
  - Proposer les mandats d'administrateurs ;
  - Composer les membres des Comités ;
  - Auditionner les responsables des fonctions clés ;
  - Approuver les politiques écrites.

Le Conseil d'administration porte la responsabilité ultime de l'efficacité du système de gestion des risques, en fixant l'appétence au risque et les limites de tolérance générale au risque de la société et en approuvant les stratégies et politiques principales de gestion des risques. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que nécessaire. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une durée de cinq ans. Le Conseil d'Administration de L'ÉTOILE se compose en 2018 de onze administrateurs.

Le Conseil d'administration délègue :

- À son Président et à son Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la Direction Effective ;
- Aux Comités (financier, des risques opérationnels...) certaines de ses attributions.

### B.1.2 LES COMITÉS

#### • COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité Stratégique assiste le Conseil d'Administration dans sa mission de développement de L'ÉTOILE. Il étudie les orientations et examine les opérations présentant une importance stratégique. Il peut procéder à l'audition de responsables opérationnels ou d'experts si cela est utile à la réalisation de sa mission.

La mission du Comité est de donner son avis et d'apporter son expertise au Conseil sur :

- La gestion ALM ;
- L'ORSA ;
- La politique de réassurance ;
- La politique de souscription ;
- Le lancement éventuel de nouveaux produits ;
- Le rapport de la fonction actuarielle.

#### • COMITÉ DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le Comité de communication financière a pour mission :

- De passer en revue les comptes sociaux lors d'un sous-Comité dédié. Ce Comité étudie les postes significatifs du bilan et du compte de résultat dans un laps de temps situé après le passage des commissaires aux comptes et avant le Conseil d'Administration,
- De rendre compte trimestriellement au Conseil d'Administration des prévisions techniques et comptables ;
- De superviser le contenu du rapport destiné au public (dit SFCR).

#### • COMITÉ DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les missions du Comité des Risques Opérationnels sont :

- De s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- De s'assurer de la sécurité informatique (PCA, CNIL) ;
- De s'assurer du bon respect de la conformité ;
- De veiller à l'activité de nos sous-traitants.

• **COMITÉ AUDIT INTERNE**

Sa mission consiste à initier et assurer le suivi des missions d'Audit.

• **COMITÉ RÉMUNÉRATION ET DE GOUVERNANCE**

- **Activité Rémunération :**  
Oriente la rémunération des personnels visés par la politique de rémunérations (fonctions clés, surveillance de la masse salariale, rémunération des inspecteurs...)
- **Activité Gouvernance :**  
Le Comité propose la candidature des nouveaux administrateurs. Il est le garant de la compétence et de l'honorabilité des membres qui composent le Conseil d'Administration.

• **COMITÉ MÉTIER**

Le comité métier a pour rôle d'assurer une veille sur l'évolution du marché de l'assurance agricole en France et de proposer le lancement de nouveaux produits ou la mise en œuvre de nouvelles technologies. Les travaux conduits par ce comité feront l'objet d'une restitution au Conseil d'Administration.

• **COMITÉ DES PLACEMENTS**

Le comité a pour mission d'orienter les choix quant à l'allocation des actifs mais aussi de définir la stratégie de gestion relative, notamment, aux actifs immobiliers.

Organigramme des Comités :



**B.1.3 LES FONCTIONS CLÉS**

**B.1.3.1. NIVEAU DE RESPONSABILITÉ DES FONCTIONS CLÉS**

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, des fonctions clés ont été nommées. Chaque fonction est portée par un collaborateur de L'ÉTOILE. Elles sont directement rattachées au Directeur Général et ont un accès direct au Conseil d'Administration en plus d'être présent auprès des différents comités.

- Le responsable de La fonction clé « GESTION DES RISQUES » est le Directeur Général ;
- Le responsable de La fonction clé « ACTUARIELLE » est le Directeur Général Adjoint ;
- La fonction clé « CONFORMITE » est la responsable Juridique ;
- La fonction clé « AUDIT INTERNE » est le responsable Comptable et Financier.

Organigramme : Gouvernance interne et fonctions clés :



**B.1.3.2. LES MISSIONS**

- **Gestion des risques**  
La fonction Gestion des risques met en œuvre et suit le système de gestion des risques avec un focus particulier sur :
  - Les risques de souscription, de provisionnement et de la réassurance compte tenu des avis émis par la fonction clé Actuarielle ;
  - Les risques de gestion actif-passif, de liquidité et de concentration en collaboration avec la fonction Comptable et Financière qui est amenée à suivre ces évolutions ;
  - Les risques opérationnels bruts et résiduels avec l'aide du contrôle interne ;
  - Les risques stratégiques en établissant par exemple un système de veille juridique et réglementaire ;
  - Les travaux ORSA et la mise à jour du business plan.
 La fonction clé apporte aussi son aide au Conseil d'Administration dans la mise en œuvre à leur niveau du système de gestion des risques ; elle s'assure notamment que la stratégie fixée et autres choix d'importance soient en cohérence avec le profil général de risque de L'ÉTOILE.
- **Actuariat**  
La fonction actuariat vérifie et évalue :
  - Le bien-fondé des provisions techniques (méthodes, hypothèses, qualité des données...) ;
  - Dans ce cadre, il convient cependant de noter que les provisions techniques de L'ÉTOILE se limitent à la Provision pour Sinistres à Payer. Par ailleurs le risque est court (le débouclage financier du sinistre est généralement effectué dans le semestre qui suit sa constatation) et il n'y a pas de sinistre inconnu.
  - Les dispositions prises pour l'établissement du plan de réassurance (et plus particulièrement la réassurance non proportionnelle)
  - La politique de souscription.

#### • Conformité

La fonction Conformité a pour mission :

- De rédiger et de faire évoluer si nécessaire la politique de conformité ;
- D'effectuer un contrôle interne spécifique à la conformité avec éventuellement une cartographie des risques juridiques et réglementaires dont l'objet est de faire émerger les risques les plus significatifs nécessitant un suivi régulier ;
- D'identifier et d'évaluer le risque de conformité ;
- De mettre en place des méthodes d'atténuation des risques de non-conformité ;
- De prendre en charge des problématiques spécifiques telles que LAB-LAT -TRACFIN, protection de la clientèle... ;
- D'anticiper des changements législatifs et réglementaires via une veille juridique permanente ;
- De conseiller l'AMSB sur les moyens et manière de continuellement respecter les dispositions législatives, réglementaires et administratives imposées à L'ÉTOILE.

#### • L'Audit interne

La fonction d'audit interne a pour mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et des processus internes (système de gouvernance...). Dans ce cadre, la fonction a pour mission :

- D'établir le plan d'Audit annuel ou pluriannuel ;
- De rédiger les ordres de mission, les faire valider auprès du président du Conseil d'Administration et signer par le Directeur Général pour acter du lancement de la mission ;
- D'exécuter la mission soit en interne, en l'absence de conflits d'intérêts significatifs et si les compétences nécessaires sont réunies, ou via un prestataire externe ;
- D'organiser le suivi de la mission d'audit.

#### B.1.3.3. ARTICULATION ENTRE LES FONCTIONS CLÉS

L'ensemble des responsables sont directement rattachés au Directeur Général de L'ÉTOILE. De plus, les responsables des fonctions clés disposent d'une autorité suffisante pour mener à bien leurs travaux. Ils sont libres d'influences et disposent d'un droit d'accès à toute information nécessaire dans l'exercice de leurs responsabilités.

Comme prévu réglementairement, les fonctions clés présentent leurs travaux au Conseil d'Administration via les comités une fois par an minimum et autant de fois qu'elles le jugent nécessaire.

## B.1.4 POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération décrit le dispositif de rémunération permettant de garantir une gestion saine et prudente conformément à la stratégie globale de l'entreprise et au profil de risque de l'entreprise.

La politique de rémunération s'applique à l'entreprise dans son ensemble bien qu'elle comporte des dispositions spécifiques relatives aux personnes particulièrement visées par cette politique :

- Aux membres du Conseil d'Administration pris globalement et notamment à son président et à son vice-président,
- En considération de l'étendue et l'importance de leurs responsabilités :
  - Aux membres du comité de direction à savoir le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le responsable des opérations Comptables et Financières, le Directeur Technique,
  - Aux Responsables des Fonctions Clés,
- En considération du niveau de leur rémunération
  - Aux personnels faisant l'objet d'une déclaration 2067 de la liasse fiscale (au sens du Code Général des Impôts à savoir les cinq plus importantes rémunérations),
- A toute personne dont la rémunération pourrait favoriser une prise de risque excessive notamment les inspecteurs.

En dehors du personnel de L'ÉTOILE, la politique de rémunération encadre également la rémunération de nos intermédiaires et des experts en dommages.

Aucune rémunération variable n'est versée au sein de l'entreprise, inspection incluse. Ainsi, L'ÉTOILE n'encourage d'aucune façon la prise de risque au-delà des limites de tolérance au risque de l'entreprise, et prévient les conflits d'intérêts.

Les membres du Conseil d'administration de L'ÉTOILE ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire ou anticipée. Les membres de la Direction ou les Fonctions Clés, bénéficient quant à eux, du même régime de retraite supplémentaire que l'ensemble des autres salariés.

## B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

### B.2.1 EXIGENCES SPÉCIFIQUES LIÉES À LA DIRECTION EFFECTIVE

Les exigences de compétences et d'honorabilité s'appliquent plus particulièrement :

- Aux membres du Conseil d'Administration collectivement et notamment à son Président et à son Vice-président ;
- Aux membres de la direction élargie, compte tenu de l'importance de leurs responsabilités ;
- Aux responsables des Fonctions Clés.

A L'ÉTOILE, l'évaluation de la compétence d'une personne au regard de ses responsabilités dépend essentiellement de son expérience professionnelle pertinente.

### B.2.2 SUIVI ET ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE

L'évaluation des compétences s'effectue de la manière suivante :

- Les personnels doivent justifier de diplômes ou de formations professionnelles en adéquation avec le poste à occuper ;
- Des compétences particulières en assurance, en finance, en comptabilité, en gestion ou en actuariat sont requises ;
- Le parcours professionnel doit être en adéquation avec le poste ;
- La connaissance du marché agricole est recherchée, afin de bien comprendre les enjeux et de répondre au mieux aux besoins des sociétaires.

Les diplômes, les formations, les expériences professionnelles sont répertoriées dans des fichiers dédiés. Cette liste est alimentée à l'entrée en fonction puis régulièrement au cours de la vie professionnelle du salarié ou de l'administrateur sur une base déclarative.

### B.2.3 SUIVI ET ÉVALUATION DE L'HONORABILITÉ

L'évaluation de l'honorabilité est justifiée notamment par :

- un extrait du casier judiciaire ;
- une déclaration sur l'honneur.

Pour parer à d'éventuels conflits d'intérêts, les informations ci-dessous sont collectées pour les personnes concernées :

- Le(s) autre(s) mandat(s) en cours ;
- Les entreprises détenues directement ou indirectement à hauteur d'au moins 20% du capital.

Chaque année, les documents et informations cités ci-dessus sont demandés aux administrateurs, dirigeants effectifs et fonctions clés qui sont en outre tenus de déclarer sur une base continue tout événement qui pourrait avoir un impact sur leur honorabilité ou générateur de conflits d'intérêts.

## B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ORSA

### B.3.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

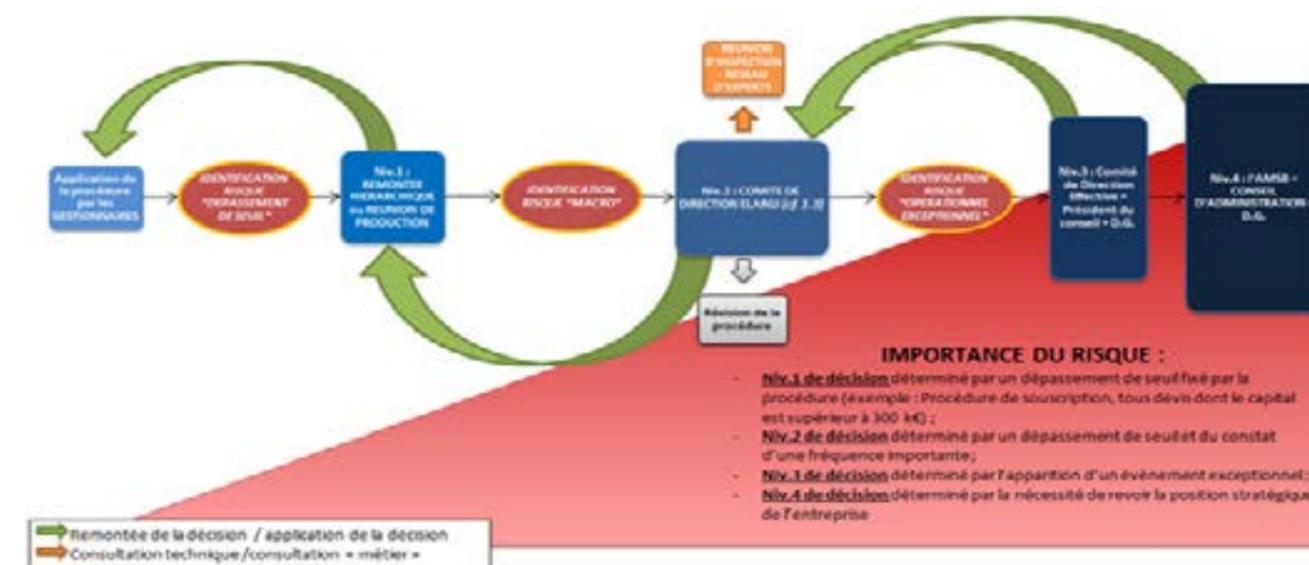
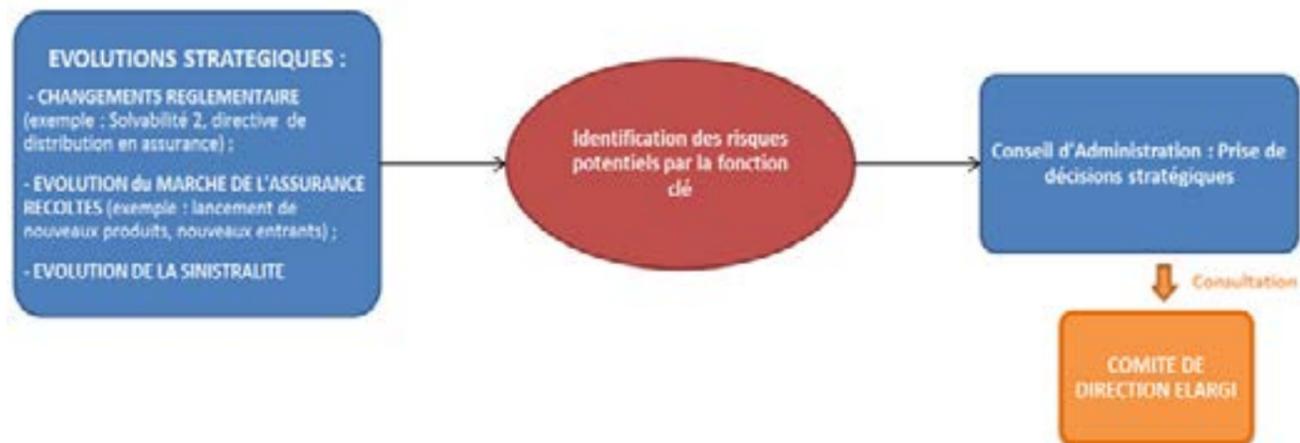
Le système de contrôle des risques comprend tous les dispositifs nécessaires à l'identification, au suivi et à la maîtrise des risques. Il permet d'identifier les événements auxquels L'ÉTOILE est, ou pourrait être confrontée. Il permet aussi d'identifier un ou des indicateurs, de fixer des limites avec le cas échéant une tolérance.

#### B.3.1.1. LA GESTION DES RISQUES « STRATÉGIQUES »

Les risques « stratégiques » sont à identifier par le Comité de Direction Elargi. Une veille des événements stratégiques s'effectue en continu grâce à notre présence active au sein de différents organismes :

- La FFA (Fédération Française de l'Assurance) : la participation au Comité agricole et divers groupes de travail permet d'assurer une veille stratégique du marché national de l'assurance ;
- AAM (Association des Assureurs Mutualistes) : participation à la commission exécutive ;
- La Présidence du bureau de L'AIAG (Association Internationale des Assureurs de la Production Agricole) : permet d'assurer une veille stratégique du marché au niveau mondial de l'assurance agricole et de sa réassurance ;
- ROAM (Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle) : association de mutuelles d'assurance au sein de laquelle sont constitués divers groupes de travail regroupant des problématiques diverses : Ressources Humaines, Gouvernance, Informatique, Conformité, Finances, Communication...
- Le Ministère de l'Agriculture : la participation trimestrielle au CNGRA permet de suivre de près les évolutions réglementaires liées au monde agricole.

Schéma n° 1 : gestion des risques « stratégiques »



### B.3.1.2. LA GESTION DES RISQUES « OPÉRATIONNELS »

#### L'identification du risque selon trois niveaux :

1. Les risques unitaires, comme les dépassements de seuil, sont identifiés par chaque gestionnaire dans l'exercice de ses fonctions. Ce risque est atténué par des procédures adéquates, des contrôles hiérarchiques systématiques ainsi que par la bonne connaissance du métier et des pratiques (connaissances agronomiques) partagées par l'ensemble des gestionnaires. D'un point de vue pratique, chaque gestionnaire avant sa prise de fonction est formé aux procédures de gestion. Des seuils de souscription sont également fixés.
2. L'accumulation de risques unitaires est plus difficilement décelable par les gestionnaires. Ces risques sont identifiés par les responsables hiérarchiques concernés, qui, régulièrement font appel à un ensemble de requêtes informatiques leur permettant de mesurer l'activité de leur pôle. L'accumulation de risques unitaires peut, par exemple, aboutir à une concentration non souhaitée de risques sur des zones géographiques déterminées ou à l'inverse générer une accumulation de résiliations sur un secteur donné.
3. Le risque « opérationnel exceptionnel » est identifiable par le Comité de direction élargi, il s'agit de l'apparition d'un événement exceptionnel, par exemple, un événement climatique d'ampleur à une période inattendue ou une nouvelle demande de partenariat. Généralement, la consultation des inspecteurs présents sur le terrain ou/et du réseau d'experts est nécessaire pour soit identifier le risque soit évaluer l'opportunité de travailler avec un nouveau partenaire.

#### La prise de décision selon quatre niveaux :

1. Identification du risque par le gestionnaire : l'information est remontée au responsable hiérarchique qui évalue le risque et estime selon ses compétences s'il peut rendre une décision. Dans le cas où il estime que le risque doit faire l'objet d'une concertation, la décision est rendue à la suite d'une réunion des responsables de production (cf. schéma : gestion des risques « opérationnels » - Niv.1 de décision),
2. Identification du risque par le responsable hiérarchique : l'information est remontée au sein du Comité de direction élargi qui prend la décision. Le Comité peut consulter dans certains cas l'inspection et les experts, afin de disposer d'un retour « terrain » (cf. schéma n° 2 : gestion des risques « opérationnels » - Niv.2 de décision),
3. Le risque est « opérationnel exceptionnel » : l'information est remontée à la Direction effective qui prend la décision (cf. schéma n° 2 : gestion des risques « opérationnels » - Niv.3 de décision),
4. Si le risque « opérationnel exceptionnel » est d'une importance critique et remet en question un axe stratégique de la mutuelle, la direction effective doit saisir le Conseil d'Administration qui, une fois informé, tranchera (cf. schéma n° 2 : gestion des risques « opérationnels » - Niv.4 de décision).

#### Communication et application de la décision :

Les circuits d'informations et de décision de L'ÉTOILE sont courts, et permettent ainsi des prises de décisions rapides. La redescende de l'information est également facilitée et une fois l'information transmise aux gestionnaires, l'application par ces derniers est immédiate.

Schéma n° 2 : Circuit d'information et de décision

### B.3.1.3. LA GESTION DU RISQUE « OPÉRATIONNEL » SPÉCIFIQUE FINANCIER

Les risques financiers sont classés selon une nomenclature interne. Cette nomenclature a pour objectif de regrouper les actifs en grandes familles homogènes. Elle tient compte tant de la nature intrinsèque de l'actif financier (immobilier, OPC...), que du risque de perte de tout ou partie du capital. Cette classification stricte, exclut donc l'acquisition par L'ÉTOILE de certains actifs proposés par les banques, qui sont trop peu lisibles en raison de leur complexité ou qui sont trop composites. Afin de répartir au mieux l'exposition, L'ÉTOILE s'est fixé pour chaque famille d'actifs, des plafonds et planchers exprimés en pourcentage du total des valeurs de réalisation. Les indicateurs financiers ainsi mis en place permettent d'indiquer les dépassements de plafonds qui doivent conduire à des actions correctives (cessions). Les planchers quant à eux doivent être vus comme des objectifs à atteindre, au regard des conditions de marché et de la rentabilité espérée. (Par exemple : L'ÉTOILE peut souhaiter détenir un minimum de 15% d'obligations CEE offrant une garantie ≥BBB, mais compte tenu des conditions de marché, les rendements ne seront pas suffisamment attractifs pour procéder à un tel type d'investissement). En dehors de la gestion de l'exposition globale à chaque famille d'actif, L'ÉTOILE s'est également dotée d'une règle qui limite les tranches d'investissement pour certaines familles d'actifs, et d'une procédure décisionnelle différenciée. Il existe quatre arbres de décision impliquant a minima le Directeur Général jusqu'au Conseil d'Administration, qui sont fonction du montant à investir et de la famille d'actifs. Il est à noter également, que la gestion des liquidités est traitée comme une famille d'actif dont le minimum à atteindre devient un objectif prioritaire. D'une manière générale, la gestion financière est effectuée en « bon père de famille », en tenant compte de l'équilibre global du portefeuille, en procédant à des investissements répartis dans la durée et au service du métier. D'un point de vue opérationnel L'ÉTOILE traite en direct la gestion de ses actifs. Seule la gestion des loyers est sous-traitée.

Pour les calculs Solvabilité 2, les risques financiers sont naturellement pris en compte dans les projections actif/passif, dans le cadre de l'ORSA et pour des analyses ponctuelles. Enfin, le montant du SCR de marché n'est pas un élément déterminant dans nos décisions d'investissements.

## B.3.2 INTÉGRATION DE L'ORSA DANS LE PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

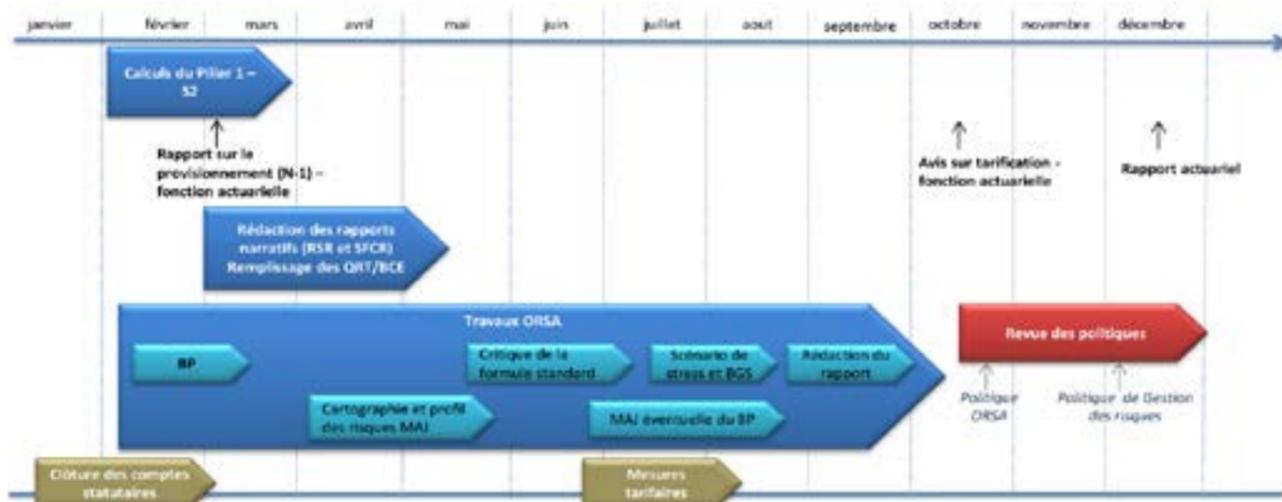
L'ÉTOILE met au fur à mesure la gestion des risques au cœur de sa gouvernance. La réalisation et la revue de l'ORSA sont de plus en plus intégrées dans le processus décisionnel et stratégique de la mutuelle et se conforment aux grands principes de la politique de gestion des risques de L'ÉTOILE qui sont :

- la prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques ;
- le développement d'une culture de gestion des risques au sein de L'ÉTOILE ;
- la mise en place progressive d'une structure de gestion des risques robuste et documentée pilotée par les instances dirigeantes.

### B.3.3 PROCESSUS DE RÉALISATION DE L'ORSA

L'ÉTOILE a mis en place différentes étapes permettant la production et le suivi de l'avancement du rapport ORSA. Ces différentes étapes permettent de détailler pour les différents acteurs, les responsabilités de chacun, les périodes et délais de réalisation ainsi que le suivi de l'avancement des travaux.

Le titulaire de la fonction gestion des risques a en charge la responsabilité du processus ORSA. Il pilote le planning des travaux ORSA, ci-dessous :



#### B.3.3.1. PRODUCTION OPÉRATIONNELLE

La production opérationnelle s'effectue tout au long du 1<sup>er</sup> semestre.

Le processus de réalisation opérationnelle de l'ORSA est repris dans le schéma suivant présentant le rôle des différents intervenants :



Un ORSA occasionnel sera effectué en cas d'évènements déclencheur tel que prédéfini dans la politique ORSA (par exemple : lancement d'un nouveau produit,...)

#### B.3.3.2. APPROBATION DU RAPPORT DE L'ORSA

La commission opérationnelle de pilotage et stratégie de L'ÉTOILE suit régulièrement l'avancement de l'ORSA et s'assure de la bonne réalisation de celui-ci.

Le rapport ORSA est soumis à l'approbation du Conseil d'administration après lecture du Président et du Comité stratégique. L'approbation des rapports de l'ORSA a lieu à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre.

#### B.3.3.3. FRÉQUENCE ET ENVOI À L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE DU RAPPORT DE L'ORSA

L'ORSA régulier est effectué annuellement par L'ÉTOILE et porte sur l'exercice de l'année précédente. Il intègre les données les plus récentes dont les aléas climatiques survenus les trois premiers trimestres. Après validation par le Conseil d'administration, le rapport ORSA est envoyé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Cet envoi s'effectue dans les deux semaines après sa validation par le Conseil d'administration.

#### B.3.3.4. UN BESOIN DE SOLVABILITÉ EN ADÉQUATION AVEC LES FOND PROPRES

Le Besoin Global de Solvabilité (BGS) a été défini par L'ÉTOILE comme le besoin de capital sur la période retenue. Il est égal au minimum au besoin nécessaire pour couvrir l'appétence et le niveau de confort exigé par le Conseil d'administration auquel s'ajoutent les besoins de fonds propres complémentaires qui apparaissent dans le plan stratégique et/ou dans le scénario ORSA.

Ainsi, le BGS tient compte de tous les risques quantifiables identifiés. Ils sont mesurés soit suivant la formule standard s'ils sont jugés pris en compte de manière adéquate dans le Capital de Solvabilité Requis, soit suivant des mesures propres dans le cas contraire. Les risques importants qui seraient non quantifiables sont quant à eux pris en compte par le biais du dispositif de maîtrise de risques.

La détermination du BGS se fait donc en trois étapes :

- Calcul du besoin de capital nécessaire pour porter le plan stratégique en retenant la **vision standard** ;
- Calcul du besoin de capital complémentaire pour porter le plan stratégique en retenant une **vision économique** propre à L'ÉTOILE ;
- Calcul du besoin de capital complémentaire **lié aux risques redoutés** en retenant une vision économique des risques propres à L'ÉTOILE.

En conclusion, L'ÉTOILE détermine ses propres besoins de solvabilité en tenant compte de son profil de risque.

Dans le cas où le niveau d'exposition au risque de L'ÉTOILE conduirait à dépasser les limites d'appétence définies, le Conseil d'administration peut prendre les mesures nécessaires tel que définies dans sa politique de gestion du capital, par exemple par une réduction du profil de risque.

## B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

### B.4.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est hiérarchiquement dépendant de la fonction clé Gestion des risques.

Le dispositif de Contrôle Interne est proportionné à l'activité de L'ÉTOILE tel que demandé par la réglementation Solvabilité 2. Ainsi, pour mener à bien la mission de Contrôle Interne, il a été retenu dans un premier temps une approche bottom-up par «branches d'activités» permettant d'établir la cartographie des risques de L'ÉTOILE.

La cartographie des risques est segmentée de la manière suivante :

- Branche 1 « Fonctions Métier » : Gestion et rédaction des contrats, Gestion des sinistres ... ;
- Branche 2 « Fonctions transverses » : Comptabilité, Informatique, Immobilier,... ;
- Branche 3 « Fonctions juridiques et conformité ».

A partir de la cartographie, L'ÉTOILE évalue le risque brut, met en œuvre les mesures d'atténuation et identifie le risque résiduel. Puis le contrôle interne prend les mesures correctives adéquates dès que le risque résiduel est considéré comme sensible.

La personne en charge du Contrôle interne participe à la rédaction et au suivi des politiques de l'entreprises en lien avec les différentes Fonctions Clé et Directeurs.

### B.4.2 VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

La fonction conformité est portée par la responsable Juridique & Conformité Mme Lucile DESPLECHAIN.

La Fonction Conformité se doit d'anticiper tout risque de non-conformité. Ainsi, la responsable de la fonction joue un rôle de conseil auprès de la Direction Générale et du Conseil d'administration. Son travail s'appuie sur une veille juridique qui lui permet de formuler les recommandations nécessaires, notamment à la mise en conformité des diverses procédures de L'ÉTOILE. La fonction Conformité travaille en étroite collaboration avec les autres responsables de Fonctions Clés et la Direction Générale.

Les missions réalisées en 2018 dans le cadre de la vérification de la conformité ont été :

- Assurer la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;

- Assurer une veille juridique et réglementaire ;
- Analyser l'impact de la nouvelle réglementation de Protection de la clientèle ;
- Poursuivre l'intégration des normes de conformité dans les processus métiers ;
- Mettre en conformité l'ensemble des mandats liants L'ÉTOILE et ses partenaires commerciaux ;
- Effectuer le suivi des réclamations.

Dans le cadre de sa fonction clé vérification de la conformité, la responsable est directement rattachée hiérarchiquement au Directeur Général et peut intervenir auprès du comité des risques opérationnels ou directement auprès du Conseil d'administration selon l'importance des sujets.

Les travaux de la responsable de la Fonction Clé Conformité sont présentés annuellement via le rapport de conformité.

## B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne est portée par M. Bruno LARISSÉ, responsable Comptable et Financier. La prise de fonction en tant que fonction clé s'est effectuée en ce début d'année 2019.

L'ÉTOILE attend de la fonction qu'elle évalue de façon objective et indépendante la maîtrise des activités de la mutuelle, conformément à l'obligation découlant de l'article L.354 du Code des assurances. Elle doit être aussi force de propositions afin d'améliorer les différents processus de gestion de l'entreprise.

L'ÉTOILE a fait le choix d'externaliser la réalisation des missions d'audit interne sous la supervision de la Fonction Clé Audit interne. Ainsi, l'audit de la conformité réalisé en 2017 et l'audit portant sur le système d'information réalisé en 2018 qui se poursuivra par une mission complémentaire sur les applicatifs en 2019 ont été et seront réalisés par des intervenants spécialisés. En s'adressant à ces intervenants, L'ÉTOILE entend répondre aux exigences d'indépendance, d'objectivité et de compétence.

Afin de garantir objectivité et indépendance de la Fonction Audit interne, celle-ci est rattachée hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au Comité d'audit composé d'administrateurs. Dès lors qu'une activité, un processus ou un système d'information de L'ÉTOILE appartient au champ d'audit, la fonction est en droit d'effectuer un audit. Le champ d'audit est défini par la Direction Générale et validé par le Comité d'Audit.

## B.6 FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est portée par M. Emmanuel LELIEVRE, Directeur Général Adjoint de L'ÉTOILE. La prise de fonction s'est effectuée le 03 juillet 2017.

En tant que Directeur Général adjoint anciennement en charge des opérations d'assurance et de réassurance, il détient les compétences et l'expérience nécessaire à l'évaluation du provisionnement, de la politique de souscription et du plan de réassurance. Afin de conduire ses missions, il s'appuie notamment sur la direction technique et le chargé d'études actuarielles, respectivement, responsable de la souscription et à disposition pour mener les différentes études de risques ou de projections à sa demande.

En tant que fonction clé, il est responsable de la rédaction du rapport annuel spécifique à sa fonction et a pour mission d'informer le Conseil d'administration quant à la juste évaluation des provisions techniques. Pour cette dernière mission, il est en lien direct avec le Comité stratégique et le Conseil d'administration.

Le Rapport actuariel 2018 a été présenté et validé lors du Conseil d'Administration du 28 novembre 2018.

## B.7 SOUS-TRAITANCE

### B.7.1 DESCRIPTION DE LA POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

L'ÉTOILE a choisi de ne pas sous-traiter ses fonctions clés. Le choix du recours à une sous-traitance est lié à des tâches difficilement réalisables en interne (par exemple : conception et maintenance du programme informatique métier).

Néanmoins, nos partenaires doivent répondre d'une gestion des risques qui satisfait à nos exigences et à celles de « Solvabilité 2 ». Pour l'ensemble de nos sous-traitants, il n'existe pas de conflit d'intérêt avec l'entreprise.

### B.7.2 SOUS-TRAITANTS AUX FONCTIONS OPÉRATIONNELLE IMPORTANTES

Nom du sous-traitant	Description de la prestation	Impact critique sur l'activité	Si "oui" pourquoi ?	Est-ce de la sous-traitance de fonctions clés ?
Sous-traitant n°1 (France)	- Développement et correction des applicatifs métiers ; - Maintenance des serveurs associés aux applicatifs métiers	Oui	Impact important dans la gestion de l'activité	Non
Sous-traitant n°2 (France)	- Maintenance des postes informatiques individuels et des serveurs (autres que les serveurs dédiés aux applicatifs métiers) ; - Mise en place des sauvegardes liées au Plan de Reprise d'Activité ; - Responsable du fonctionnement des boîtes de messageries ; - Responsable du fonctionnement de la ligne internet	Oui	Fonction indispensable au bon fonctionnement du PRA	Non

## B.8 AUTRES INFORMATIONS

Sans objet.

## C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Pour le risque de souscription, nous tenons compte de la concentration des capitaux assurés, de l'évolution du chiffre d'affaires, du risque de tarification et du risque de sinistralité.

### C.1.1 LA CONCENTRATION DES CAPITAUX ASSURÉS

Il existe un risque de concentration géographique des capitaux assurés, notamment du fait que L'ÉTOILE assure les récoltes contre les aléas climatiques. Pour limiter la concentration des capitaux et ainsi favoriser une meilleure mutualisation, des alertes ont été fixées. En cas de déclenchement, les dossiers correspondants doivent faire l'objet d'une validation de la Direction avant tarification.

Pour limiter l'impact des sinistres touchant les zones les plus concentrées en capitaux, des traités de réassurances spécifiques sont mis en place.

### C.1.2 L'ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le risque « chiffre d'affaires » se définit par la nécessaire adéquation entre les capitaux assurés et les fonds propres de L'ÉTOILE. La surveillance de l'évolution du chiffre d'affaires est assurée par des alertes prédéfinies ainsi que par des indicateurs appropriés (suivi des volumes entrées/sorties, surfaces assurées, marchés agricoles,...).

### C.1.3 LA TARIFICATION

Le risque de tarification se définit principalement par la sous-tarification des contrats. Les coûts d'indemnités ne seraient pas suffisamment couverts par le montant des cotisations perçues.

Ce risque est atténué par :

- Une procédure d'établissement des devis complète, limitant l'asymétrie d'information entre l'assuré et l'assureur (*tarification a priori*) ;
- Une procédure stricte et annuelle d'ajustement tarifaire et de surveillance du portefeuille (*tarification a posteriori*).

### C.1.4 RISQUE DE SINISTRALITÉ

Le principal risque se définit par la survenance d'un événement climatique de grande ampleur dans les 5 ans à venir. Il peut aussi s'agir de la multiplication de différents événements notables dans des régions variées sur une même campagne.

Une dérive de la sinistralité entraîne une charge de sinistres importante qui implique un résultat comptable déficitaire et des provisions élevées.

Consciente de ce risque majeur, L'ÉTOILE limite ce risque par :

- Un programme de réassurance complet ;
- Un suivi régulier de la sinistralité ;
- Des révisions tarifaires annuelles.

### C.1.5 SENSIBILITÉS AUX RISQUES

Dans le cadre du processus ORSA, L'ÉTOILE effectue annuellement des études de sensibilité de ses fonds propres prudentiels et de son Capital de Solvabilité Requis aux risques identifiés comme importants et notamment :

- Dérive de sinistralité,
- Hausse des frais.

Aucune des sensibilités effectuées n'engage la solvabilité de L'ÉTOILE.

## C.2 RISQUE DE MARCHÉ

### C.2.1 RISQUES IMPORTANTS

Les risques financiers listés ci-dessous sont considérés quantifiables et calculables. Comme la plupart des sociétés d'assurance, L'ÉTOILE est soumise aux risques de taux, de spread, d'immobilier et d'actions.

Compte tenu de son exposition immobilière, le risque immobilier constitue le principal risque supporté par L'ÉTOILE. Cette exposition porte principalement sur le marché parisien et petite couronne. Historiquement le risque de chute du marché immobilier sur cette zone géographique est limité d'autant que L'ÉTOILE dispose d'importantes plus-values. Par ailleurs, une politique active et régulière de remise à niveau du parc immobilier (réfections, rénovations...), contribue également à en maintenir le prix.

Le second risque important est le risque action. Ces actifs sont régulièrement suivis, grâce notamment, à nos différents prestataires (gérants de fonds, gestion-conseil...) et à des outils dédiés, l'un permettant de suivre les évolutions du marché et l'autre d'établir des reportings réguliers et de fixer des alertes.

Les risques liés aux produits de taux (risque de taux et risque de spread) sont contrairement à d'autres sociétés d'assurance peu impactants pour L'ÉTOILE. En effet les produits de taux ne représentent actuellement qu'une faible part de l'ensemble des actifs. De plus, les investissements obligataires sont effectués parcimonieusement, compte tenu des faibles opportunités du marché. Actuellement les achats obligataires portent essentiellement sur des dettes d'entreprises non cotées, qui exposent davantage L'ÉTOILE à un risque de défaut, qu'à un risque de taux ou de spread.

Concernant la concentration du reste des actifs (immobiliers, actions...) celle-ci est identifiée grâce à notre outil de reporting. Consciente de ce risque, une politique de gestion des placements a été mise en place par L'ÉTOILE.

### C.2.2 PRINCIPE DE LA PERSONNE PRUDENTE

La gestion financière de L'ÉTOILE est prudente :

- Pas de prise de risque excessive ;
- Pas de surexposition sur une valeur (généralement inférieure à 500 K€) ;
- Pas d'investissements sur des produits difficilement compréhensibles ;

La politique des « quatre yeux » s'applique pour tout achat quel qu'en soit le montant.

### C.2.3 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Dans le cadre du processus ORSA, L'ÉTOILE effectue annuellement des études de sensibilité de ses fonds propres prudentiels et de son Capital de Solvabilité Requis aux risques identifiés comme importants et notamment :

- Choc du marché immobilier,
- Choc du marché actions,
- Hausse des spreads,
- Hausse soudaine des taux,
- Taux durablement bas.

Aucune des sensibilités effectuées n'engage la solvabilité de L'ÉTOILE.

## C.3 RISQUE DE CRÉDIT

### C.3.1 RISQUES IMPORTANTS

Ce risque regroupé dans la catégorie « risque financier » reflète les pertes possibles que pourraient entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de L'ÉTOILE durant les douze mois à venir. Ce risque englobe le risque lié à la marge (spread) ou de concentration du risque de marché et le risque de contrepartie. Les risques liés à la marge ou de concentration du risque de marché sont traités dans le risque de marché (C.2).

Le «risque de contrepartie» couvre les contrats d'atténuation des risques (tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés), la trésorerie et les créances sur des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du «risque lié à la marge».

Le risque de crédit ou de défaut de contrepartie est issu :

- De l'exposition au risque de défaillance d'un réassureur réduisant ses capacités à remplir ses engagements.
- De la trésorerie détenue par L'ÉTOILE dans une moindre mesure.

Au 31/12/2018, ce risque reste toujours important du fait des créances sur les réassureurs. Ces créances sont toujours réglées au cours du premier semestre de l'année qui suit.

Néanmoins, le risque de contrepartie est maîtrisé par une sélection des réassureurs et une diversification importante des partenaires.

### C.3.2 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Dans le cadre du processus ORSA, L'ÉTOILE effectue annuellement des études de sensibilité de ses fonds propres prudentiels et de son Capital de Solvabilité Requis. Les résultats montrent qu'aucune des sensibilités effectuées n'engage la solvabilité de L'ÉTOILE.

## C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond à l'impossibilité de pouvoir réaliser des investissements en vue d'honorer les engagements financiers, au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Deux conséquences notables :

- Dans un premier temps, les besoins de liquidités pourraient amener L'ÉTOILE à céder rapidement et dans des conditions de marché défavorables une partie de ces actifs non liquides.
- Ces cessions auraient également un impact non négligeable sur les revenus futurs de L'ÉTOILE ;
- Dans un deuxième temps, l'interruption temporaire des remboursements de dettes ou des paiements de prestations pourraient entraîner un risque d'image.

D'après nos calculs en tenant compte du chiffre d'affaires actuel et à périmètre identique (en termes de réseau de distribution, de taux de cession en réassurance...) la perte maximum raisonnablement envisageable coûterait 8 M€ après réassurance.

Pour pallier ce risque et comme indiqué précédemment L'ÉTOILE revoit sa structure d'actifs et constitue une ressource financière disponible à court terme qui s'élève à 5,8 M€ fin 2017, mais qui augmentera au fur et à mesure que les remboursements des réassureurs nous parviendront.

Dans la durée et pour remédier à ce risque, L'ÉTOILE revoit progressivement sa structure d'actifs et constitue une ressource financière disponible à court terme.

Des apports supplémentaires de trésorerie pourraient alors être envisagés, selon le cas, grâce à :

- des autorisations de découvert auprès de nos banques,
- des cessions d'actifs,
- la vente des comptes à terme,
- une demande d'acompte auprès des réassureurs.

## C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Les risques opérationnels sont principalement :

- liés à la gestion : à l'enregistrement d'un devis, d'une affaire nouvelle, d'un avenant, d'un règlement, d'une résiliation, d'une hausse tarifaire... ;
- liés aux sinistres : à l'enregistrement d'une déclaration, non passage d'un expert avant la récolte, erreur d'expertise, perte du procès-verbal d'expertise, erreur de calcul de l'indemnité, erreur d'émission du sinistre ;
- liés aux règlements : erreur de paiement des sinistres, échéances fiscales et sociales ;
- liés à la communication : erreur dans l'information transmise, non réactivité à un souci évoqué... ;
- liés à l'informatique : perte de données ...

Les actions correctives sont prises et adaptées en permanence pour pallier notamment les risques exposés ci-dessus :

- vérification par plusieurs personnes avant diffusion des actions de communication de type Communiqués de presse ou Circulaires ;
- traitement des anomalies au cas par cas par le service concerné ou selon l'importance par la Direction, avec intervention si besoin, d'un inspecteur régional sur le terrain ;
- planification des opérations et mise en place de procédures de vérification ;
- sauvegarde des données informatiques sur site et hors site (PCA/PRA) et mise en place d'une hotline pour les intermédiaires.

## C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

### C.6.1 RISQUE RÉGLEMENTAIRE

Le risque réglementaire, le plus impactant à L'ÉTOILE, est lié à la politique agricole de la France qui doit s'inscrire dans la PAC. Les possibles subventions allouées à l'assurance des récoltes modifient grandement l'appétence des produits. L'ensemble du marché est tributaire de ce risque et effectue une veille commune notamment au travers de la FFA.

## C.7 AUTRES INFORMATIONS

Pas d'informations supplémentaires.

## D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 de L'ÉTOILE, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

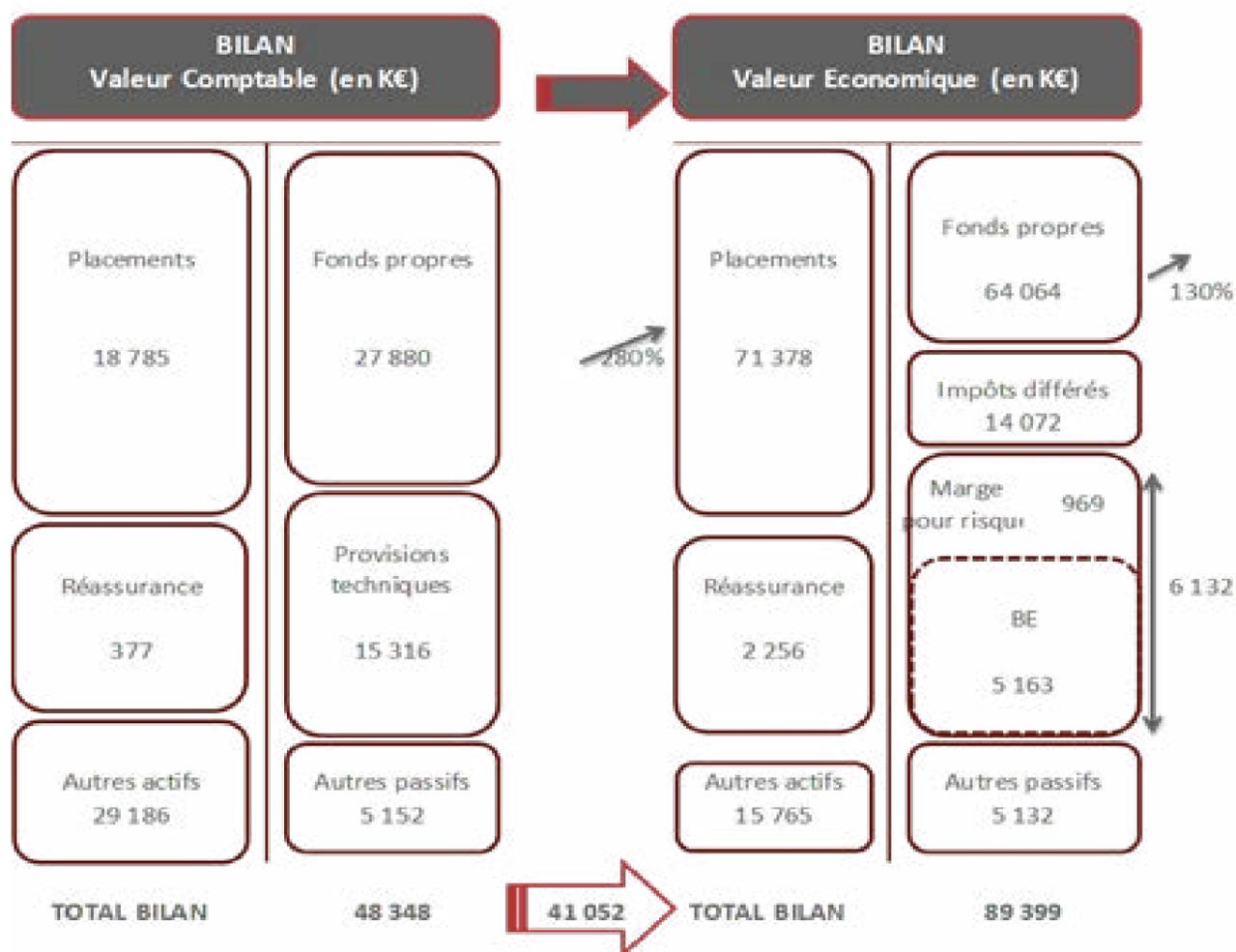
Dans le cadre de la valorisation, L'ÉTOILE valorise séparément chaque actif et chaque passif et applique pour ses actifs et passifs financiers (hors cas particuliers mentionnés ci-dessous) la hiérarchie explicitée dans l'article 10 du règlement délégué 2015/035 CE soit :

- Cours de cotation sur un marché actif pour les mêmes actifs ou les mêmes passifs,
- Cours de cotation d'un actif similaire coté sur un marché actif en effectuant un ajustement pour tenir compte des différences,
- Méthodes de valorisation alternatives conformes à une ou plusieurs des approches suivantes :
  - Une approche de marché en utilisant les prix et d'autres informations pertinentes générées par les transactions de marché portant sur des actifs ou des passifs similaires,
  - Une approche par les revenus qui convertit les montants futurs en un seul montant actualisé,
  - Une approche par les coûts ou par le coût de remplacement actuel soit en tenant compte du montant nécessaire pour acquérir, construire ou remplacer un actif d'une utilité comparable.

Un instrument est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale entre un acheteur et un vendeur volontaire.

Le passage du bilan comptable en bilan prudentiel se schématise comme suit :

### Comparaison BILAN S1 vs S2



## D.1 ACTIFS

### D.1.1 VALEURS ACTIFS DU BILAN

Le tableau ci-dessous décrit l'actif en valorisation prudentielle ainsi que la comparaison avec la valorisation de l'année passée.

Actifs	Valeur Prudentielle au 31/12/2018		Valeur Prudentielle au 31/12/2017		Variation	
	En K€	En %	En K€	En %	En K€	En %
<b>Actifs incorporels</b>						
Immobilisations corporelles pour usage propre	92	0,1%	93	0,1%	-1	0,0%
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	71 286	79,7%	66 767	71,6%	4 519	4,8%
Immobilier (autre que pour usage propre)	20 432	22,9%	19 809	21,2%	623	0,7%
Actions	26 983	30,2%	28 050	30,1%	-1 067	-1,1%
Cotées	8 681	9,7%	10 659	11,4%	-1 978	-2,1%
Non cotées	18 302	20,5%	17 391	18,6%	911	1,0%
Obligations	5 925	6,6%	3 552	3,8%	2 373	2,5%
Obligations d'Etat	5 045	5,6%	3 486	3,7%	1 559	1,7%
Obligations de sociétés	880	1,0%	66	0,1%	814	0,9%
Obligations structurées						
Titres garantis						
Fonds d'investissement	4 738	5,3%	5 086	5,5%	-348	-0,4%
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	13 207	14,8%	10 269	11,0%	2 938	3,2%
Provisions techniques cédées	1 879	2,1%	4 327	4,6%	-2 448	-2,6%
Créances nées d'opérations d'assurance	1 729	1,9%	2 074	2,2%	-345	-0,4%
Créances nées d'opérations de réassurance	377	0,4%	7 456	8,0%	-7 079	-7,6%
Autres créances (hors assurance)	6 679	7,5%	6 171	6,6%	509	0,5%
Trésorerie et équivalent trésorerie	6 918	7,7%	5 859	6,3%	1 060	1,1%
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	438	0,5%	508	0,5%	-70	-0,1%
<b>Total actifs</b>	<b>89 399</b>	<b>100,0%</b>	<b>92 254</b>	<b>100,0%</b>	<b>-2 855</b>	<b>-4,1%</b>

Les principales évolutions par rapport à l'année 2017 correspondent à :

- La diminution conséquente des provisions techniques cédées et des créances de réassurances suite à une année 2018 techniquement meilleure que 2017 ;
- L'augmentation des placements suite à de nouveaux investissements (obligations et immobiliers) ;
- Une légère diminution des Actions dû aux cessions.

### D.1.2 ÉCARTS ENTRE LES NORMES PRUDENTIELLES STATUTAIRES

Actifs	Valeur Prudentielle au 31/12/2017		Valeur Statutaire au 31/12/2017		Variation	
	En K€	En %	En K€	En %	En K€	En %
<b>Actifs incorporels</b>						
Immobilisations corporelles pour usage propre	92	0,1%	191	0,4%	-191	-0,8%
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	71 286	79,7%	31 905	66,1%	39 381	81,3%
Immobilier (autre que pour usage propre)	20 432	22,9%	2 114	4,4%	18 318	37,9%
Actions	26 983	30,2%	6 857	13,3%	20 127	42,5%
Cotées	8 681	9,7%	5 581	11,5%	3 100	6,4%
Non cotées	18 302	20,5%	871	1,8%	17 432	36,1%
Obligations	5 925	6,6%	5 053	11,7%	272	0,6%
Obligations d'Etat	5 045	5,6%	4 806	9,9%	239	0,5%
Obligations de sociétés	880	1,0%	847	1,8%	33	0,1%
Obligations structurées						
Titres garantis						
Fonds d'investissement	4 738	5,3%	4 539	9,4%	200	0,4%
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	13 207	14,8%	13 207	27,3%		
Provisions techniques cédées	1 879	2,1%			1 879	3,9%
Créances nées d'opérations d'assurance	1 729	1,9%	1 729	3,6%		
Créances nées d'opérations de réassurance	377	0,4%	377	0,8%		
Autres créances (hors assurance)	6 679	7,5%	6 679	13,8%		
Trésorerie et équivalent trésorerie	6 918	7,7%	6 918	14,3%		
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	438	0,5%	459	0,9%	20	0,0%
<b>Total actifs</b>	<b>89 399</b>	<b>100,0%</b>	<b>48 348</b>	<b>100,0%</b>	<b>41 052</b>	<b>84,9%</b>

Les écarts relatifs aux actifs correspondent à :

- Aux écarts entre la valeur de marché et la valeur bilan augmenté du stock de surcote/décote ;
- À l'annulation de la valeur des actifs incorporels en valeur économique.

Les écarts relatifs aux passifs correspondent aux écarts relatifs aux provisions qui ont été explicités dans la partie sur les provisions techniques.

### D.1.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à l'article 12 du règlement délégué 2015/035/CE, ont une valeur nulle dans le bilan prudentiel :

- les écarts d'acquisition,
- les immobilisations incorporelles sauf si elles peuvent être vendues séparément et que l'entreprise peut démontrer qu'il existe une valeur d'échange.

Aussi, les actifs incorporels portés dans les comptes sociaux (valorisés au coût de l'immobilisation nette d'amortissement) ont été annulés en vision prudentielle.

### D.1.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR USAGE PROPRE

Les immobilisations corporelles pour usage propre regroupent les immeubles d'exploitation.

La valorisation prudentielle de l'immeuble est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

En l'absence de marché actif, une méthode de valorisation alternative est utilisée. La valorisation est établie immeuble par immeuble. La valeur retenue est obtenue en croisant les deux méthodes suivantes :

- méthode par les revenus correspondant à la capitalisation des revenus locatifs réels ou estimés à un taux de rendement convenablement choisi par rapport au marché du bien,
- méthode par comparaison directe (approche de marché) en comparant le bien, à des transactions réalisées, portant sur des biens équivalents en nature et en localisation, à une date antérieure la plus proche possible de la date d'expertise.

La valorisation en comptes sociaux correspond à la valeur nette comptable. Les composantes des biens sont valorisées au coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée.

### D.1.5 IMMOBILIER

Les méthodes de valorisation sont identiques à celles utilisées pour les immobilisations corporelles pour usage propre.

### D.1.6 ACTIONS

#### • Actions ordinaires

Les actions cotées sont valorisées dans le bilan prudentiel à leur prix coté sur les marchés actifs (cours de clôture). Dans les comptes sociaux, ces titres sont évalués au coût historique.

#### • Action dans des sociétés immobilières et assimilées

Les actions de ces sociétés immobilières sont non cotées. Elles sont détenues directement ou indirectement par L'ÉTOILE et ont fait l'objet d'une analyse et d'un suivi par transparence.

C'est-à-dire qu'en vision prudentielle, leur bilan a été reconstitué et la partie immobilier réévaluée suivant la méthode de valorisation décrite ci-dessus pour les actifs immobiliers. Les avances en comptes courants intra-groupe ont été éliminées.

### D.1.7 OBLIGATIONS

Les obligations cotées sur un marché actif sont valorisées dans le bilan prudentiel à leur prix coté sur des marchés actifs. La valorisation intègre les coupons courus.

Pour les obligations non cotées sur un marché actif, la surveillance de L'ÉTOILE est basée sur la surveillance des fondamentaux de l'entreprise emprunteuse (risque de défaut) via les reportings.

Dans les comptes sociaux, elles sont valorisées au coût amorti.

### D.1.8 ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Les organismes de placement collectifs sont valorisés dans le bilan prudentiel à leur cours de bourse.

Dans les comptes sociaux, ils sont valorisés au coût amorti.

### D.1.9 PROVISIONS TECHNIQUES CÉDÉES

Cf. D.2 Provisions techniques

### D.1.10 CRÉANCES

Elles sont valorisées à leur valeur en comptes sociaux soit au montant de la créance payable à vue.

### D.1.11 TRÉSORERIE ET EQUIVALENT TRÉSORERIE

En vision prudentielle, ils sont valorisés à leur valeur comptable soit au montant payable à vue.

### D.1.12 AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont évalués dans le bilan prudentiel à leur coût amorti comme en comptes sociaux.

## D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont valorisées conformément aux règles de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE dite « Solvabilité 2 » : les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes. Dans ce cadre, les provisions techniques et les montants recouvrables au titre de la réassurance ou provisions techniques cédées sont valorisées suivant les règles précisées aux articles 76 et suivants de la Directive.

Les provisions techniques sont calculées pour tous les engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires des contrats d'assurance.

L'ÉTOILE n'applique pas la correction pour volatilité définie dans les articles L351-2 et R351-6 du Code des Assurances.

La valeur des provisions techniques se décompose en :

- **La Meilleure Estimation** : elle correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents,
- **La Marge de Risque** : elle est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

Les montants recouvrables au titre de la réassurance correspondent à la meilleure estimation de tous les flux futurs de réassurance portant sur les engagements d'assurance de L'ÉTOILE hors créances de réassurance déjà comptabilisées. En effet, les créances de réassurance comprennent déjà les montants recouvrables au titre de la réassurance pour les sinistres survenus ; le montant comptabilisé en comptes sociaux correspond à une Meilleure Estimation.

Les provisions techniques de L'ÉTOILE au 31/12/2018 sont les suivantes :

	Meilleure Estimation des provisions brutes de réassurance		
	BE de sinistres	BE de primes	Total
<b>TOTAL</b>	<b>3 397,3</b>	<b>1 766,0</b>	<b>5 163,3</b>
Provisions techniques non-vie	3 397,3	1 766,0	5 163,3
Provisions techniques santé similaire à la vie			0,0

Les provisions techniques de L'ÉTOILE lors de l'évaluation de 2017 étaient pour rappel de :

- BE de sinistre brut 6 941 k€ ;
- BE de primes brut 3 217 k€.

La variation à la baisse des BE est due à l'amélioration de la sinistralité 2018 et la diminution des provisions techniques par rapport à 2017.

#### • Courbes des taux :

Les courbes des taux sans risque utilisé est celle publiée au 31/12/2018 par l'Autorité Européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA).

#### • Meilleure Estimation :

La projection des flux de trésorerie utilisée dans le calcul de la meilleure estimation comprend tous les flux de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements pendant toute la durée de vie de ceux-ci.

Aussi, en assurance non vie, la meilleure estimation correspond à la somme de :

- La provision pour sinistres à payer (ou meilleure estimation de sinistres). Celle-ci intègre tous les flux relatifs aux sinistres déjà survenus au 31 décembre de l'année,
- La provision pour prime (ou meilleure estimation de primes) qui intègre tous les flux relatifs aux primes futures au titre des contrats renouvelés après le 31 décembre de l'année et au titre des nouveaux contrats signés au 31 décembre de l'année.

Le calcul de la meilleure estimation repose par nature sur de nombreuses hypothèses et notamment des hypothèses de primes, de sinistralité et de coûts.

- **Hypothèses retenues :**

- Les primes utilisées pour le calcul de la meilleure estimation de primes correspondent au montant des primes attendues pour 2019;
- La sinistralité et l'écoulement des prestations retenues correspondent à une analyse statistique des données historiques du portefeuille ;
- Les dépenses prises en compte pour calculer la meilleure estimation correspondent aux dépenses suivantes budgétées sur la période de référence à venir :
  - les charges administratives ;
  - les frais de gestion des investissements ;
  - les frais de gestion des sinistres ;
  - les frais d'acquisition ;
  - Les frais des autres charges techniques.

Les frais d'acquisition sont affectés à la meilleure estimation de prime. Les autres frais sont répartis entre meilleure estimation de sinistre et meilleure estimation de primes proportionnellement.

Les hypothèses de réassurance : les taux de cession sont identiques et fonction des traités de réassurance et le taux de commissions est déterminé en fonction des primes cédées.

- **La marge pour risque :**

La marge de risque est calculée en déterminant le coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au capital de solvabilité requis nécessaire pour faire face aux engagements d'assurance pendant toute la durée de ceux-ci (méthode coût du capital).

Le taux utilisé pour déterminer le coût que représente la mobilisation de ce montant de fonds propres éligibles (taux du coût du capital) est le même pour toutes les entreprises d'assurance et de réassurance. Ce taux est de 6%.

- Le calcul de la marge de risque est défini réglementairement dans les articles 37 à 39 du règlement délégué 2015/035 CE. Il repose notamment sur une projection du capital de solvabilité requis (SCR) d'une entreprise de référence. Celui-ci couvre les risques suivants :
  - Le risque de souscription,
  - Le risque de crédit relatif aux contrats de réassurance aux arrangements avec les véhicules de titrisation, aux intermédiaires, aux preneurs et à toute autre exposition importante étroitement liée aux engagements d'assurance et de réassurance;
  - Le risque opérationnel,
  - Le risque de marché « inévitable » autre que le risque de taux d'intérêt.

En application du principe de proportionnalité, L'ÉTOILE réalise un calcul simplifié de la marge de risque en utilisant une méthode faisant appel à des approximations des montants du capital de solvabilité requis de référence.

La marge pour risque ainsi évaluée est de 969 k€ pour 2018.

Le degré d'incertitude dans les calculs de provisions techniques de L'ÉTOILE est directement lié au métier de L'ÉTOILE : l'assurance des récoltes contre les aléas climatiques. En effet, l'incertitude principale résulte du fait que le risque de volatilité est plus fort que le risque de dérive tendancielle.

Le niveau d'incertitude sur les montants de provisions techniques porte sur les différentes hypothèses utilisées pour le calcul. Les provisions techniques calculées dans les comptes sociaux sont calculées conformément à la réglementation en vigueur au 31/12/2015 (règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance) et doivent être prudentes et suffisantes.

Les provisions prudentielles dites « Solvabilité 2 » correspondent à une vision plus « économique » des engagements de L'ÉTOILE.

Des différences majeures apparaissent entre les provisions prudentielles Solvabilité 2 et les provisions comptes sociaux :

- Sur la reprise de provision d'égalisation présente dans les comptes sociaux et qui est annulée en vision prudentielle ;
- Sur les frais ;
- Sur la meilleure estimation de prime qui n'existe pas en comptes sociaux

## D.3 AUTRES PASSIFS

### D.3.1 LES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS

Les impôts différés actifs et passifs sont générés par des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs et le cas échéant, par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées. Les impôts différés nets de L'ÉTOILE correspondent à la différence entre les positions différées actives et les positions différées passives.

L'ÉTOILE ayant une position nette passive, des impôts différés calculés au taux de 28,00% ont été portés au passif du bilan prudentiel pour un montant de 14 072 k€.

Il n'est pas comptabilisé d'impôts différés en compte sociaux.

### D.3.2 LES DETTES

Elles sont valorisées à leur valeur en comptes sociaux soit au montant de la créance payable à vue. Le montant est estimé à 5 132 k€ à fin 2018.

## D.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Les méthodes de valorisation alternatives concernent uniquement les expertises immobilières décrites précédemment dans les parties D.1.2 et D.1.3 de ce rapport.

## D.5 AUTRES INFORMATIONS

Sans objet.

## E.1 FONDS PROPRES

Au 31/12/2018, les fonds propres de L'ÉTOILE en norme solvabilité 2 sont de **64 064 k€**. Ces fonds propres sont suffisants au regard des exigences de capital décrites par la suite (voir § F.2 SCR et MCR).

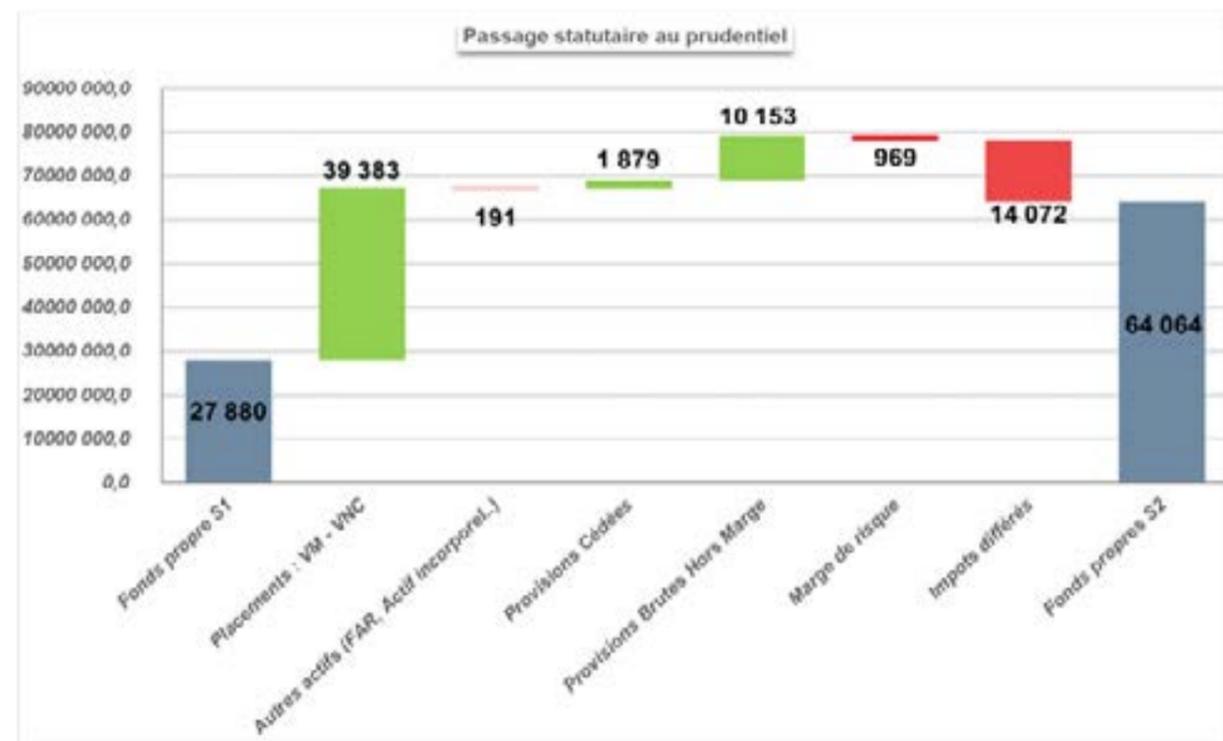
Les Fonds propres de la société sont constitués uniquement de fonds propres de base de premier niveau :

- Réserves statutaires,
- Report à nouveau et résultat,
- Réserve de réconciliation

Dans le cadre du calcul de ses provisions techniques, L'ÉTOILE n'applique ni ajustement égalisateur ni correction pour volatilité.

En outre, L'ÉTOILE n'a pas déposé de demande d'approbation de mesures transitoires prévues aux articles L351-4 et L351-5 du Code des Assurances.

Le graphe ci-dessous explique l'évolution des fonds propres statutaires aux fonds propres prudentiels :



Pour rappel les fonds propres en vision prudentielle au 31/12/2017, représentaient **62 687 k€**. L'évolution des fonds propres est liée principalement à :

- L'augmentation des placements ;
- La diminution des créances de réassurances ;

	Variation
en k€	en vision prudentielle
Fonds Propres 2017	62 687
Impact Placements	5 578
Impact Créances & dettes	-6 489
Impact Provisions	2 523
Impact Impôts	-166
Impact Autres	-70
Fonds Propres 2018	64 064

## E.2 SCR ET MCR

### E.2.1 LE SCR

La Directive Solvabilité 2 prévoit deux exigences de capital différentes :

- le SCR (Capital de Solvabilité Requis) correspond au niveau de fonds propres éligibles dont l'entreprise a besoin pour faire face à ses engagements à horizon 1 an avec un seuil de confiance à 99,5% ;

- et le MCR (Minimum de Capital Requis) correspond au niveau de fonds propres de base éligibles en-deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise d'assurance ou de réassurance était autorisée à poursuivre son activité.

Le capital de solvabilité requis est déterminé de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels L'ÉTOILE est exposée soient pris en considération.

Le calcul du SCR se base sur un calcul par module de risques individuels qui sont agrégés.

Le SCR après ajustement est égal à la somme du SCR de base, du risque opérationnel et de l'effet d'absorption des impôts différés.

En effet, les impôts étant calculés sur l'écart entre les fonds propres comptables et les fonds propres prudentiels, tout choc appliqué au bilan prudentiel ayant un impact négatif sur les fonds propres prudentiels peut potentiellement être absorbé par les impôts différés, dans la limite de leur montant.

Le SCR 2018 est de **13 276 k€**. Lors de l'estimation effectuée du SCR de l'année 2017, ce dernier était de 14 388 k€. Le SCR de L'ÉTOILE est en diminution, l'évolution entre 2017 et 2018 résulte de la diminution du SCR de marché et du SCR Non Vie.

Sa décomposition suivant les sous modules de risques est la suivante :

Capital de solvabilité requis SCR	2017	2018	Evolution
TOTAL en k€	14 388	13 276	-8%
Ajustement	-5 595	-5 163	-8%
SCR total avant ajustement	19 983	18 439	-8%
SCR Risque opérationnel	1 233	1 199	-3%
SCR de base	18 749	17 240	-8%
Diversification en %	-20%	-20%	-1%
Sommes des composantes du risque	23 444	21 516	-8%
Risque de marché	15 334	14 188	-7%
Risque de contrepartie	1 843	1 754	-5%
Risque de souscription Non Vie	6 267	5 574	-11%

Au 31/12/2018, le taux de couverture du SCR par les fonds propres prudentiels est de **483%** contre 436% en 2017.

### E.2.2 LE MCR

Le MCR (Minimum Capital Requirement) correspond au « minimum de fonds propres de base éligibles en-deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise d'assurance ou de réassurance était autorisée à poursuivre son activité. »

Le MCR représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle sera automatique, cela entraîne des conséquences lourdes pour l'entreprise.

Le minimum de capital requis est calculé comme la fonction linéaire des provisions techniques et des primes émises. Il ne pourra pas être inférieur à 25% du Capital de Solvabilité Requis et ne pourra être supérieur à 45% du Capital de Solvabilité Requis.

Il y a un seuil minimum:

- De 2,5 M€ pour les entreprises d'assurances Non-Vie,
- De 3,7 M€ pour les entreprises d'assurances Vie.

Le MCR obtenu est de 3 319 K€. Le taux de couverture du MCR par les fonds propres prudentiels est 1 930 % (contre 1 742 % lors de l'estimation sur données 2017). Il suit la même évolution que le SCR soit -8 % de diminution.

en K€	2017	2018	Evolution
MCR = max (D, E)	3 597	3 319	-8%
SCR	14 388	13 276	-8%
A 25% SCR : Plancher	3 597	3 319	-8%
B 45%SCR : Plafond	5 974	5 974	0%
C MCRlinéaire	1 807	1 588	-12%
MCRlinéaireVie	0	0	0%
MCRlinéaireNonVie	1 807	1 588	-12%
D = min ( max (A,C), B)	3 597	3 319	-8%
E Plancher absolu du MCR	2 500	2 500	0%

### E.3 UTILISATIONS DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU SCR

Sans objet.

### E.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISÉ

Sans objet.

### E.5 NON RESPECT DU MCR ET NON RESPECT DU SCR

Sans objet.

### E.6 AUTRES INFORMATIONS

Sans objet.

#### S.02.01.02

##### Bilan

##### Actifs

Immobilisations incorporelles	
Actifs d'impôts différés	
Excédent du régime de retraite	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	
Actions	
Actions – cotées	
Actions – non cotées	
Obligations	
Obligations d'État	
Obligations d'entreprise	
Titres structurés	
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	
Produits dérivés	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	
Autres investissements	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur police	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	
Non-vie hors santé	
Santé similaire à la non-vie	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	
Santé similaire à la vie	
Vie hors santé, UC et indexés	
Vie UC et indexés	
Dépôts auprès des cédantes	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Autres créances (hors assurance)	
Actions propres auto-détenues (directement)	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	
<b>Total de l'actif</b>	

##### Valeur Solvabilité II C0010

R0030	0
R0040	0
R0050	0
R0060	92
R0070	71286
R0080	20432
R0090	0
R0100	26983
R0110	8681
R0120	18302
R0130	5925
R0140	0
R0150	5045
R0160	880
R0170	0
R0180	4738
R0190	0
R0200	13207
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
R0260	0
R0270	1879
R0280	1879
R0290	1879
R0300	0
R0310	0
R0320	0
R0330	0
R0340	0
R0350	0
R0360	1729
R0370	377
R0380	6679
R0390	0
R0400	0
R0410	6918
R0420	438
R0500	89399

	Valeur Solvabilité II	
		C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	6132
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	6132
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	5163
Marge de risque	R0550	969
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	14072
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	86
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	162
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3462
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1121
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>25335</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>64064</b>

#### S.05.01.02

##### Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-vie	
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Total
		C0070	C0200
<b>Primes émises</b>			
Brut – assurance directe	R0110	39967	39967
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		0
Part des réassureurs	R0140	22906	22906
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>17061</b>	<b>17061</b>
<b>Primes acquises</b>			
Brut – assurance directe	R0210	39967	39967
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		0
Part des réassureurs	R0240	22906	22906
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>17061</b>	<b>17061</b>
<b>Charge des sinistres</b>			
Brut – assurance directe	R0310	24021	24021
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		0
Part des réassureurs	R0340	13609	13609
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>10412</b>	<b>10412</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>			
Brut – assurance directe	R0410	973	973
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		0
Part des réassureurs	R0440	0	0
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	<b>973</b>	<b>973</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	<b>6805</b>	<b>6805</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>		<b>-572</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>		<b>6233</b>

## S.05.02.01

## Primes, sinistres et dépenses par pays

	R0010	Pays d'origine	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0070
		C0080	C0140
<b>Primes émises</b>			
Brut – assurance directe	R0110	39541	39541
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0	0
Part des réassureurs	R0140	22906	22906
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>17061</b>	<b>17061</b>
<b>Primes acquises</b>			
Brut – assurance directe	R0210	39541	39541
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0	0
Part des réassureurs	R0240	22906	22906
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>17061</b>	<b>17061</b>
<b>Charge des sinistres</b>			
Brut – assurance directe	R0310	23808	23808
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0
Part des réassureurs	R0340	13609	13609
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>10412</b>	<b>10412</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>			
Brut – assurance directe	R0410	973	973
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	<b>973</b>	<b>973</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	<b>6693</b>	<b>6693</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>		<b>-572</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>		<b>6121</b>

## S.17.01.02

## Provisions techniques non-rie

	R0010	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	Total engagements en non-rie
		C0080	C0190
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
<b>Meilleure estimation</b>			
<b>Provisions pour primes</b>			
Brut	R0060	1766	1766
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	1079	1079
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-112	-112
<b>Provisions pour sinistres</b>			
Brut	R0160	3307	3307
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0260	3307	3307
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	<b>R0260</b>	<b>6163</b>	<b>6163</b>
<b>Total meilleure estimation - net</b>	<b>R0270</b>	<b>3284</b>	<b>3284</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0
Marge de risque	R0310	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>			
Provisions techniques - Total	R0320	6132	6132
Montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	1079	1079
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	4253	4253



5.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	FPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	141,88		
Risque de défaut de la contrepartie	R0070	17,54		
Risque de souscription en vie	R0040	0		
Risque de souscription en santé	R0040	0		
Risque de souscription en non-vie	R0080	55,74		
Diversification	R0090	-4,70		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>172,40</b>		

Calcul du Capital de solvabilité requis

		C0010
Risque opérationnel	R0130	11,00
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des impôts différés	R0150	-5,63
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2009/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaires</b>	<b>R0200</b>	<b>132,76</b>
Exigences de capital supplémentaires déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0230</b>	<b>132,76</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds coteés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'ajustement des SCR des FC selon l'article 304	R0440	0

5.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

Résultat MCR	C0010		Meilleure estimation et PT calculés comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	R0010	1588		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	3204	17061	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

Résultat MCR	C0040		Meilleure estimation et PT calculés comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
	R0200	0		
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties	R0210	0		
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0		
<b>Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie</b>	<b>R0250</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1588
Capital de solvabilité requis	R0310	132,76
Plafond du MCR	R0320	59,74
Plancher du MCR	R0330	33,19
MCR combiné	R0340	33,19
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	25,00
		<b>C0070</b>
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>33,19</b>



SIRET 775 687 627 00049 - APE 6512Z

**SIÈGE SOCIAL  
ET DIRECTION GÉNÉRALE**

16 AVENUE HOCHÉ  
75008 PARIS  
TÉLÉPHONE : 01 56 26 53 35

**BUREAU DE TOULOUSE**

LE SAINT EXUPÉRY  
20 AVENUE DIDIER DAURAT  
31400 TOULOUSE  
TÉLÉPHONE : 05 62 47 27 17

[WWW.ETOILE-ASSURANCE.COM](http://WWW.ETOILE-ASSURANCE.COM)